

Le protocole de sécurité doit être établi avant toute opération de chargement ou de déchargement effectuée dans un établissement par une entreprise de transport, en application des articles R.4515-1 à R.4515-11 du CODE DU TRAVAIL

PROTOCOLE DE SECURITE

Protocole N° 20210310

- Permanent
 Ponctuel

RESPONSABLE DE L'OPERATION DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT

- Personnel de l'entreprise de transport :

DESIGNATION DE L'OPERATION : CHARGEMENT / DECHARGEMENT COLIS/PALETTE EN VL <3.5T DANS LA COUR

Nature de l'opération :

- Chargement
 Déchargement

Opérations répétitives :

- Oui
 Non

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Entreprise d'accueil : TRANSPORTS FAVRE

Adresse : Parc d'activité de la Forge ; 1, Impasse de la lieverrie, 77680 ROISSY EN BRIE

Tel : 01.60.28.35.19

Responsable désigné : M. FAVRE Charly, Responsable Quais & Entrepôt

Jours et horaires d'accueil des véhicules : **du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h**

Moyens mis à disposition pour l'opération de chargement / déchargement : Personnel d'accueil

Moyens et personnels de sécurité mis à disposition :

- Matériels d'extinction : Extincteurs entrepôt
- Sauveteurs secouristes du travail (SST) : liste affichée au dépôt

Plan d'accès et de circulation :

Le plan de circulation est annexé au présent document et mentionne :

- ✓ Le poste d'accueil et de sécurité
- ✓ Le lieu de chargement / déchargement
- ✓ Le sens de la circulation
- ✓ La zone d'attente
- ✓ Les installations sanitaires

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE DE TRANSPORT – A REMPLIR PAR LE TRANSPORTEUR

Entreprise de transport : nom Société , adresse :

Téléphone :

Responsable (nom – fonction – téléphone)

Sous-traitants :

Type de véhicule :

- Semi-remorque
 Porteur
 Utilitaire
 Autre

Moyen mis à disposition dans le véhicule :

Appareil de manutention : Oui :
 Non

Aménagement du véhicule :

- Plateau
 Frigorifique
 Bâché
 Fourgon
 Hayon
 Autre

INFORMATIONS CONCERNANT LA MARCHANDISE TRANSPORTEE

Nature de la marchandise

- Alimentaire
 Non alimentaire
 Autre

Présence de matières dangereuses : Non

Conditionnement de la marchandise :

- Palettes
 Vrac
 Container
 Autre

CONSIGNES DE SECURITE APPLICABLES A L'OPERATION

Organisation des secours :

N° appel des premiers secours : **112**



N° appel des pompiers : **18**

N° appel si problème technique : 01.60.28.98.50 ou 51 – Responsable d'Exploitation ou M. FAVRE

Obligations :

- Les conducteurs doivent être en mesure de présenter ce protocole de sécurité à tout moment et s'engagent à le respecter
- Les opérations de chargement et de déchargement sont effectuées par le transporteur**
- Interdiction de fumer et de vapoter
- Porter les équipements de protection individuelle EPI** suivants sur le site : chaussures de sécurité, gilet haute visibilité et gants pour manutention des colis
- Repartir une fois seulement l'autorisation donnée par le responsable du site
- Les produits confiés par nos clients sont sous notre responsabilité. L'entrepôt et ses abords sont placés sous surveillance vidéo

Consignes de chargement/déchargement au sein de l'entreprise TRANSPORTS FAVRE

1. Rentrer avec le véhicule, au pas, en manœuvrant lentement en prenant garde à l'environnement, jusqu'à la zone de chargement / déchargement, voir le plan du site
2. Stationner le véhicule avec les warnings en zone de chargement / déchargement VL<3.5T dans la cour face à l'entrepôt, voir le plan du site, verrouiller le frein et couper le contact
3. Descendre du véhicule en utilisant systématiquement la règle des 3 points d'appuis. Aller à pied à l'entrepôt et sonner (sonnette à côté de la porte piéton de l'entrepôt) et se présenter au poste d'accueil et de sécurité – RdC
4. Ouvrir la/les portes du véhicule, le chauffeur de l'entreprise de transport effectue lui-même l'opération de chargement / déchargement, avec la présence du responsable de l'entreprise d'accueil Transports Pascal Favre
5. Emargement des documents par les deux parties en fin d'opération (en période Covid : port du masque, désinfection des mains avant/après signature ou emargement dématérialisé), le chauffeur s'assure qu'il dispose bien de tous les documents nécessaires au transport avant de repartir

CONSIGNES DE CIRCULATION

- Les réglementations du code de la route s'appliquent à l'intérieur du site
- Respect de la signalétique et du plan de circulation
- Interdiction de klaxonner (sauf danger immédiat)
- Interdiction de rouler sur le site portes ouvertes et hayon déployé
- Limitation de vitesse à 10km/h (toute société ne respectant pas cette limitation se verra interdire l'accès au site)
- Ne pas bloquer la circulation : si besoin se stationner sur la zone d'attente VL/GVL
- Respect du sens de circulation et priorité aux piétons
- Priorité aux piétons et chariots élévateurs

RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT

Activité	Risques d'interférence	Mesures préventives	
		Pour l'entreprise	Pour le transporteur extérieur
Circulation : accès à la cour du site	Risque de croisement de flux (camion, VL, chariot, piétons)	Eviter les croisements	Rouler au pas Observer la présence de véhicules et de piétons Se faire guider en cas de recul
Circulation : manœuvre du VL<3.5T pour se positionner sur la zone de chargement / déchargement	Risques d'écrasement de personne, de véhicule ou d'objet	Ne jamais se mettre derrière un véhicule qui recule Déplacer ou faire déplacer avant tout mouvement du VL/GVL, les objets et véhicules qui risquent d'être heurtés par celui-ci	Observer la présence de véhicules et de piétons Se faire guider en cas de recul
Accueil des transporteurs	Risque de croisement de flux piétons – véhicules - camions		Se rendre au point d'accueil situé au RdC à l'entrée de l'entrepôt (sonnette) Attendre la fin des mouvements de véhicules ou camions avant de rentrer sur le site
Ouverture de la /des portes Chargement/ déchargement et déplacement des colis	Coincement d'une personne ou écrasement d'un membre	Interdire l'accès du périmètre d'opération	Vigilance constante
	Dépassement de la charge maximum des colis		Informar le personnel du transporteur du poids maximum autorisé Faire plusieurs allers-retours si nécessaire
	Colis effondré(s)/détérioré(s)	Refuser le chargement/déchargement	Vérifier la stabilité du chargement et le bon calage des colis (arrimage /sanglage si nécessaire) avant de prendre la route

Signatures :

Le présent protocole est établi le :

Pour l'entreprise d'accueil* :

Pour l'entreprise de transport* :

Favre Pascal Gérant



Transports Pascal Favre
Parc d'activité de la Forge
1, Impasse de la Lièvrerie - 77680 ROISSY EN BRIE
Tél. 01 60 28 35 19
RCS Melun 982 591 721

*Nom du Responsable, Fonction, employeur ou représentant, cachet de l'entreprise



	Premiers secours 112		
	Pompiers 18		

	Se présenter à l'accueil
	Rouler au pas
	Rentrer en marche avant
	Zone de stationnement pour chargement/ déchargement
	Moteur coupé et frein mis